

Unité – Egalité – paix سدلام – مساواة – وحدة

Mission Permanente De la République de Djibouti Auprès de L'office des Nations Unies Et des autres Organisations Internationales à Genève الم بعوث ية الدائمة له جمهورية جيبوتي لدى مكتب الأمم المتحدة والمنظمات الدولية الأخرى سويسرا - جنيف

A Vérifier au prononcé

DECLARATION DE M. AHMED MOHAMED ABRO
MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
A L'OCCASION DE LA PRESENTATION DU RAPPORT SUR LA
VIOLENCE FAITES AUX ENFANTS AINSI QUE LE RAPPORT SUR LA
VENTE D'ENFANTS, LA PROSTITUTION DES ENFANTS ET LA
PORNOGRAPHIE METTANT EN SCENE DES ENFANTS

Seizième session ordinaire du Conseil des Droits de l'Homme

**GENEVE** 

## Monsieur le Président,

Tout d'abord, nous tenons à féliciter Mme la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants, Mme Marta Santos Pais pour l'ensemble des travaux et activités qu'elle a menées et nous la remercions pour la qualité de son rapport.

Nous nous félicitons des avancées notables réalisées dans le domaine de la lutte contre la violence à l'encontre des enfants et nous saluons tout particulièrement l'intérêt particulier accordé par Mme Santos aux voix des enfants et des jeunes. Le rapport de Mme Santos souligne les progrès accomplis tant au niveau des Etats qu'aux niveaux régional et international et dévoile dans le même temps l'ampleur des travaux qu'il reste à accomplir pour offrir à tous les enfants sans distinction une protection réelle et efficace de leurs droits fondamentaux. La communauté internationale ne saurait rester indifférente aux souffrances de ce groupe de personnes fragiles et il importe que chacun prenne la mesure de ce phénomène de violence à l'encontre des enfants afin de mieux en combattre les causes, et nous considérons que la première étape dans cette lutte réside dans la ratification et dans l'application de la Convention internationale sur les droits de l'enfant ainsi que de ses protocoles facultatifs.

Nous encourageons la Représentante Spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants à poursuivre ses efforts en vue d'améliorer la protection des enfants victimes avérées ou potentielles de violences. Nous considérons que les actions menées par la Représentante spéciale sont une condition *sine qua non* de cette amélioration et l'encourageons pour cela à poursuivre ses activités de coopération avec toutes les parties prenantes. Enfin, nous soutenons l'initiative globale du Mandat de Mme Santos visant à accélérer la mise en œuvre des recommandations de l'Etude des Nations Unies qui a pour but l'accélération et le contrôle des progrès effectués au niveau de la prévention et de la lutte contre la violence par le développement de systèmes nationaux de collecte de données et de recherche sur cette question.

Djibouti a adopte récemment un plan d'action stratégique national pour la période 20011 2015 qui vise a renforce l'engagement de notre pays à créer un environnement propice, a la protection et a l'épanouissement des enfants.

Nous félicitons Mme Najat Maalla M'jid, Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, pour l'ensemble des progrès réalisés dans le cadre de son Mandat et décrites dans son second rapport A/HRC/16/57. Nous encourageons Mam M'Jid à poursuivre ses activités entreprises aux fins de combattre et de prévenir la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et nous saluons le choix fait d'une approche multidimensionnelle ainsi que l'accent mis sur l'importance du développement de la coopération régionale et internationale pour prévenir et lutter contre la vente des enfants.

Enfin nous saluons Mme Pais et Mme M'jid pour la qualité de leur rapport conjoint A/HRC/16/56 qui met en lumière le rôle, les responsabilités et les obligations légales des institutions d'Etat et des parties prenantes.

Nous prenons note de l'ensemble des recommandations formulées dans ce rapport qui visent à renforcer les mécanismes de protection des droits de l'enfant à l'affranchissement de toutes formes de violence et nous saluons les travaux entrepris pour la mise en place de mécanismes de conseil, de plainte et de signalements efficaces, basés sur les standards internationaux et adaptés à la sensibilité des enfants, auxquels ces derniers peuvent s'adresser en toute sécurité pour dénoncer des faits de violence de toutes natures et nous encourageons Mme Pais et Mme M'Jid à continuer à œuvrer dans ce sens afin de rendre ces mécanismes disponibles et opérationnels partout dans le monde.

Nous encourageons Mme Pais et Mme M'jid à poursuivre leurs travaux de sensibilisation des acteurs concernés par le problème de la violence faite à l'encontre des enfants quelque soit la forme prise par cette violence, et nous les soutenons dans leurs efforts visant à mieux faire connaître aux victimes les mécanismes de protection et d'assistance qui leurs sont dédiés afin de rendre ces mécanismes plus efficaces. Enfin, nous exhortons Mme Pais et Mme M'Jid à continuer leur travail de coopération avec les gouvernements ainsi qu'avec la société civile qui, comme souligné dans le rapport conjoint, a un rôle essentiel à jouer dans la mise en place de ces mécanismes et plus généralement dans la lutte contre la violence à l'encontre des enfants, en particulier des enfants les plus vulnérables qui sont difficiles à atteindre par d'autres biais.

Je vous remercie pour votre attention.